

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE : POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Guide explicatif Année scolaire 2025-2026



NOTRE ENGAGEMENT

Guidé par des valeurs de **bienveillance, d'engagement et de collaboration**, notre école s'engage à assurer le **bien-être de tous** et à encourager les comportements de **citoyenneté responsable**.

Conformément à la **Loi sur l'instruction publique**, notre **plan de lutte** vise à **prévenir et contrer toute forme de violence et d'intimidation**, en créant un milieu d'apprentissage **sain, sécuritaire et respectueux**, où chaque élève peut développer son **plein potentiel**.

Ce plan repose sur :

- l'application cohérente des **règles de conduite**,
- la **responsabilité partagée** entre élèves, personnel et direction,
- des **actions claires** à poser en cas de situation préoccupante.

PRIORITÉS POUR 2025-2026

- Poursuite des communications avec les partenaires internes et externes du Centre
- Rendre plus accessibles les formulaires de dénonciation
- Sensibiliser et outiller les élèves et le personnel

NOTE

Le plan de lutte 25-26 contient des particularités en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel et aux actes de violence ou d'intimidation basés sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale. Référez-vous à la version exhaustive du plan de lutte pour plus de détails.

DÉFINITIONS

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art. 13).

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art. 13).

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur [LRQ, chapitre P-22.1])

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE : POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

Guide explicatif—Année scolaire 2025-2026



MOYENS DE PRÉVENTION

- Ateliers de sensibilisation pour les élèves
- Rencontre avec les intervenants
- Présence et surveillance active au sein de l'établissement
- Réalisation d'activités rassembleuses renforçant le sentiment d'appartenance et le climat de bien-être

Particularités pour les VACS

- Présence de deux agents pivot en prévention d'exploitation sexuelle
- Sensibilisation des élèves au partage d'images intimes
- Atelier sur la notion de consentement pour les élèves de 3e secondaire
- Formation du personnel
- Transmission d'information aux élèves pour déconstruire les mythes et préjugés

ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR L'ÉCOLE

- Intervenir immédiatement pour faire cesser la situation
- Assurer la sécurité des élèves
- Transmettre les informations à la direction/intervenant ciblé par l'école
- Rencontrer rapidement et séparément les personnes impliquées
- Selon l'évaluation de la situation (fréquence, gravité, besoins), déterminer et appliquer les mesures de soutien et d'encadrement appropriées

Les actions à entreprendre doivent être modulées en fonction de la situation.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

Victime

- Écouter et évaluer les besoins
- Appliquer des mesures de protection
- Planifier un suivi
- Identifier un lieu auquel elle a un accès privilégié
- Offrir du jumelage avec un pair

Le tout avec le consentement de l'élève victime.

Témoin

- Accueillir les émotions et les pensées
- Sensibiliser au rôle de témoin et à ses impacts
- Outiller par rapport aux actions à entreprendre
- Sensibiliser à la notion de confidentialité
- Planifier un suivi au besoin

Instigateur

- Impliquer l'élève et les parents
- Déterminer les engagements à prendre afin d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence
- Planifier un suivi
- Offrir des activités permettant d'apprendre de façon détaillée les comportements attendus
- Assurer des sorties de classe retardées
- Superviser par un adulte lors de moments particuliers

Des sanctions disciplinaires sont possibles pour l'élève instigateur. De plus, si des procédures légales ont été menées et qu'un élève a été reconnu coupable d'une infraction criminelle, l'établissement d'enseignement pourrait avoir à appliquer les mesures judiciaires imposées à celui-ci.

**PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE :
POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE**
Guide explicatif—Année scolaire 2025-2026



COMMENT SIGNALER?



Scannez le code QR ou cliquez sur le lien suivant :

Formulaire

La version exhaustive du plan de lutte ainsi que le formulaire de dénonciation se trouvent également sur le site Internet du Centre : <https://centreeducationdesadultes.com/>

CONFIDENTIALITÉ

Tous les signalements, de même que toutes les informations relatives aux élèves impliqués dans la situation, devront être traités de manière confidentielle. Seules les personnes essentielles dans le dossier sont mises au courant de la situation. Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou des sanctions à l'égard de l'élève instigateur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

COLLABORATION DES PARENTS

Les actes d'intimidation et de violence peuvent aussi se produire hors de l'école. Comme les parents jouent un rôle primordial auprès des élèves, nous comptons sur votre soutien pour prévenir ces comportements et intervenir rapidement lorsqu'ils se produisent.

La prévention des violences est l'affaire de tous. En cas de doute, de malaise ou de situation préoccupante, prenez contact avec un membre du personnel. Nous sommes là pour vous accompagner.